

DECRET N° 86-526 du 19 Décembre 1986

portant approbation des Prévisions
Budgétaires Exercice 1986 du Centre
d'Action Régionale pour le Développe-
ment Rural de la Province du BORGOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER),
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République, pour compter du 20 Novembre 1986,
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Novembre 1986,

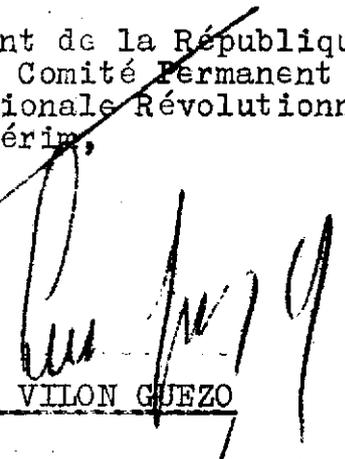
DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvées, les Prévisions Budgétaires Exercice 1986 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province du Borgou, telles qu'annexées à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 19 Décembre 1986

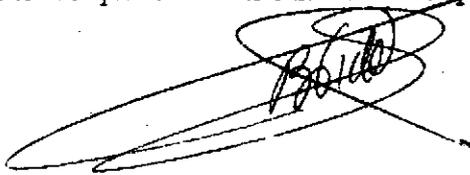
Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
Chargé de l'intérim,


Romain VILON GUEZO

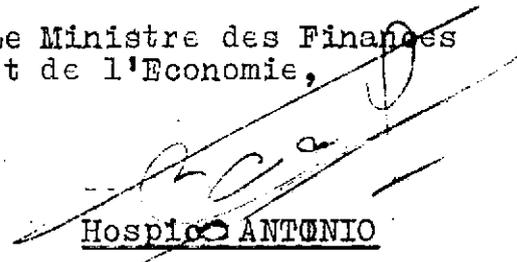
Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopé-
rative,


Zul Kifl SALAMI
Ministre intérimaire

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,


Didier DASSI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Hospicio ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 4 PPC 2 MDRAC-MFE 8 AUTRES
MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-GLC-INSAE 3 BCP 1 IGE ET SES SEC-
TIONS 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-GDE CHANC. 2 PAC 8 CCIB 1 J
JORPB 1.-